



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 FEVRIER 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0040**

Partenariat 2026 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble au titre de l'année 2026

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

04 FEV. 2026

et publié le

04 FEV. 2026

Secrétaire de séance :

Le lundi 2 février 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 27 janvier 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, Jean-François CLAPPAZ à Anne-Françoise BESSON, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Patrick BEAU, Pierre FORTE à Henri BAILE, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Martine VENTURINI à Annick GUICHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et sa compétence en matière de développement économique,
Vu les crédits budgétaires prévus,

Monsieur le Président rappelle qu'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble (CCIG) est signée annuellement. Afin de confirmer ce partenariat, Monsieur le Président propose un nouveau conventionnement pour l'année 2026, pour accompagner les commerçants et les communes dans leurs projets, dont voici les grandes lignes :

1. Etude de marché : « Focus projet » :

L'étude de marché de 2021 dans sa version actualisée de 2024 est un outil intéressant d'aide à la décision. Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite cependant des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Pour cela, des études de marché succinctes, nommées « focus projet » sont réalisées pour questionner la faisabilité économique des projets portés par les communes du Grésivaudan.

Sur le même modèle que celui retenu chaque année depuis 2022, la CCIG propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2026 en fonction des besoins exprimés par la communauté de communes Le Grésivaudan au travers des projets communaux.

2. Ateliers à destination des Unions Commerciales

La CCIG propose d'aider Le Grésivaudan à mener une démarche d'animation à destination des associations de commerçants ou commerçants-artisans du territoire à travers l'organisation d'un temps fort sur l'année 2026.

Ainsi, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, elle mettra en place et animera un atelier / formation à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une Union commerciale.

Le programme précis de l'atelier sera validé en amont, en concertation avec Le Grésivaudan.

3. Fichier des entreprises :

Le Grésivaudan peut obtenir, deux fois par an, le fichier des nouvelles entreprises créées sur son territoire. Par ailleurs, la liste des entreprises faisant l'objet d'une procédure judiciaire (liquidation, plan...) sera adressée régulièrement.

Le coût total du partenariat avec la CCIG au titre de l'année 2026 s'élève à 9 000 € TTC.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver le partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble au titre de l'année 2026,
- De verser à la CCIG la somme de 9 000 € dans le cadre de ce partenariat 2026,
- De l'autoriser à signer la convention annuelle de partenariat 2026 annexée ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 02 FEV. 2026

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONVENTION

entre

la Communauté de communes Le Grésivaudan

et

la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble

Entre les soussignés,

La Communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, M. Henri Baile,
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
agissant en vertu de la délibération communautaire n°DEL 2026-XX du 2 février 2026

ci-après désignée Le Grésivaudan (ou la communauté de communes),

d'une part,

et

La Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble,
représentée par son Président, M. Pierre Streiff
dont le siège est situé 5-7 place Robert Schuman - CS 90297
38016 Grenoble Cedex 1

ci-après désignée la CCI de Grenoble

d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

Préambule

Cette convention a pour objectif de renforcer la coopération générale entre la CCI de Grenoble et Le Grésivaudan, engagée depuis plusieurs années.

Article 1 - Objet

La présente convention de partenariat précise les conditions dans lesquelles la CCI de Grenoble et Le Grésivaudan coopèrent, à partir de leurs compétences respectives, selon les axes principaux de cette coopération présentés ci-dessous.

Des réunions entre les équipes de la CCI de Grenoble et du Grésivaudan permettront de préciser et d'adapter, si nécessaire, les modalités opérationnelles de ces actions.

Article 2 - Engagements

1- Étude de marché : « Focus projet »

L'étude de marché globale pour le développement du commerce sur le territoire du Grésivaudan actualisée en 2024 pose un cadre d'analyse du potentiel de viabilité pour de nouvelles implantations. Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite cependant des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Pour cela, des études de marché succinctes, nommées « Focus projet », sont réalisées pour questionner la faisabilité économique des projets portés par les communes du Grésivaudan.

Sur le même modèle que celui retenu les années précédentes, la CCI de Grenoble propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2026 en fonction des besoins exprimés par Le Grésivaudan.

Les détails de l'action sont présentés dans la **fiche action 1** annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge du Grésivaudan s'élève à **7 500 € TTC**.

2- Ateliers à destination des Unions Commerciales

La CCI de Grenoble propose d'aider Le Grésivaudan à mener une démarche d'animation à destination des Unions commerciales du territoire à travers l'organisation d'un temps fort sur l'année 2026.

Ainsi, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, elle mettra en place et animera un atelier / formation à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une Union commerciale.

Le programme précis de l'atelier sera validé en amont, en concertation avec Le Grésivaudan.

Les détails de l'action sont présentés dans la **fiche action 2** annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à **1 500 € TTC**.

3- Fichiers des entreprises

Le Grésivaudan peut obtenir, deux fois par an, un fichier des nouvelles entreprises créées sur son territoire. Par ailleurs, la liste des entreprises faisant l'objet d'une procédure judiciaire (liquidation, plan de continuation...) sera adressée régulièrement.

Coût de l'intervention

Les informations sont mises gracieusement à disposition de la communauté de communes dans le cadre du partenariat.

Article 3 - Montant

Pour l'ensemble de ce partenariat, Le Grésivaudan verse à la CCI de Grenoble un montant forfaitaire de 9 000 € TTC.

Article 4 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter **du 1^{er} janvier 2026**.
Elle est conclue pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 5 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. À l'expiration du délai de mise en demeure, et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Article 6 - Litiges - Attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention. Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à

le

Pour la communauté de communes
Le Grésivaudan

Le Président,
Henri Baile

Pour la Chambre de commerce
et d'industrie de Grenoble

Le Président,
Pierre Streiff



CCI GRENOBLE

Fiche action n°1

Étude de marché : « Focus projet »



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Objectifs :

- Cibler les activités à implanter pour développer ou renforcer l'offre commerciale locale sur le territoire du Grésivaudan.
- Définir ou affiner les contours d'un projet de création de commerce.
- Vérifier le potentiel de viabilité économique d'un projet.

Contexte

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché, pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et à l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les grands pôles commerciaux du territoire. Celle-ci a permis d'identifier et spatialiser les opportunités de développement de nouvelles activités commerciales sur Le Grésivaudan. Elle a fait l'objet d'une actualisation en 2024.

Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Certains projets impliquent également une approche élargie du marché pour apprécier efficacement leur potentiel de viabilité.

Dans la continuité des études effectuées les années précédentes, il est proposé de poursuivre la réalisation des « Focus projet » tout au long de l'année 2026.

Description de l'action :

Il s'agit de réaliser des études de marché succinctes, nommées « Focus projet », pour questionner la faisabilité économique des projets commerciaux portés par les communes du Grésivaudan.

Leur contenu sera adapté en fonction des problématiques spécifiques à chaque projet, mais suivront globalement la trame la suivante :

- Une rencontre préalable avec la municipalité concernée et Le Grésivaudan afin de cerner les contours du projet et fixer les attendus de l'intervention.
- Une évaluation affinée du marché sur la zone de chalandise du projet (approche quantitative et qualitative).
- Une analyse des conditions de viabilité et facteurs de succès (composition de l'offre, positionnement, localisation, mode de gestion...).
- Une présentation des conclusions à la municipalité et au Grésivaudan.

La CCI de Grenoble propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2026 en fonction des besoins exprimés par Le Grésivaudan.

Il est précisé que le temps réel alloué par projet sera affiné, en amont des demandes, en fonction de leur complexité.

À titre d'information, la réalisation d'un « Focus projet » simple nécessite entre 2,5 à 3 jours de travail.

Public cible : Techniciens, élus du Grésivaudan	Durée : 1 an Période : année 2026
Lieu de réalisation : CCI de Grenoble / Le Grésivaudan	Référents : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Focus projet	Indicateurs de résultats : Production des livrables
Partenaires de l'opération : Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Participation financière du Grésivaudan à hauteur du temps / agent alloués sur les travaux produits	Participation du Grésivaudan 7 500 €TTC (montant maximum alloué, coût « réel » en fonction des réalisations)

 CCI GRENOBLE	Fiche action n°2 Atelier à destination des Unions Commerciales	
<p>Objectifs : Participer à la professionnalisation des commerçants impliqués dans la gestion des Unions commerciales Animer et fédérer les réseaux locaux de commerçants</p>		

Contexte

La Communauté de communes Le Grésivaudan souhaite apporter son soutien au dynamisme du commerce local. Il s'agit de s'inscrire en complément des actions menées par les communes du territoire à qui la compétence commerce est attribuée.

Pour cela, elle propose d'accompagner les Unions commerciales du territoire à travers l'apport d'outils et méthodes pour faciliter leur fonctionnement et leurs actions, mais aussi en mettant en place un cadre pour favoriser les échanges entre les commerçants.

La CCI de Grenoble propose de s'inscrire aux côtés du Grésivaudan dans cette démarche d'animation à destination des Unions commerciales du territoire à travers l'organisation d'un temps forts sur l'année 2026.

Description de l'action :

La CCI de Grenoble, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, mettra en place et animera au cours de l'année 2026 un atelier / formation à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une Union commerciale.

Cet atelier sera construit sur un format de deux heures (apports méthodologiques + temps d'échange). Il se déroulera sur le territoire du Grésivaudan, en un lieu à définir.

Le programme précis de l'atelier sera validé en amont, en concertation avec la CC le Grésivaudan.

Public cible : Unions commerciales	Période : année 2026
Lieu de réalisation : CC Le Grésivaudan	Référents : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Atelier / formation	Indicateurs de résultats : Tenue de l'atelier
Partenaires de l'opération : Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Coût forfaitaire de 1 500 €	Participation du Grésivaudan 1 500 €